



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Première Commission

33^e séance plénière

Jeudi 1^{er} juin 2023, à 11 h 20

New York

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 11 h 20.

Élection des bureaux des grandes commissions

Élection du Président et du Bureau de la Première Commission

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux articles 99 a) et 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la présente séance a été convoquée pour élire le Président et les autres membres du Bureau de la Première Commission pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale.

Nous allons commencer par l'élection de la personne qui assurera la présidence de la Première Commission pour la soixante-dix-huitième session à venir. Les membres se souviendront que, conformément à la résolution 72/313, du 17 septembre 2018, qui a établi l'ordre de roulement à la présidence des grandes commissions de la soixante-quatorzième à la quatre-vingt-troisième sessions, le Président de la Première Commission pour la soixante-dix-huitième session doit être désigné par le Groupe des États d'Europe orientale. À cet égard, je crois comprendre que le Groupe a décidé de nommer S. E. l'Ambassadeur Rytis Paulauskas, de la République de Lituanie, au poste de Président de la Première Commission à sa soixante-dix-huitième session.

L'Ambassadeur Paulauskas, qui a une grande expérience des affaires multilatérales et de désarmement,

est le Représentant permanent de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis octobre 2020. Avant d'occuper son poste actuel, il a été Directeur au Ministère lituanien des affaires étrangères, Représentant permanent de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, de 2012 à 2016, Directeur du département de la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et Représentant permanent de la Lituanie auprès de l'ONU, de l'OSCE, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres organisations internationales à Vienne de 2003 à 2008. L'Ambassadeur Paulauskas a également assuré la vice-présidence de la neuvième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, en 2015, et la vice-présidence de la cent deuxième session de la Conférence internationale du Travail, en 2013.

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat du Groupe des États d'Europe orientale, puis-je considérer que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à la pratique établie, la Première Commission décide de ne pas procéder à un scrutin secret et d'élire par acclamation l'Ambassadeur Rytis Paulauskas, de la République de Lituanie, Président de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



la Première Commission pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare donc l'Ambassadeur Rytis Paulauskas, de la République de Lituanie, élu par acclamation à la présidence de la Première Commission pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Au nom de toutes les délégations, je félicite chaleureusement l'Ambassadeur Paulauskas de son élection. Je suis certain qu'il pourra compter sur l'appui et la coopération de toutes les délégations dans l'exercice de son mandat à la tête des travaux de la Première Commission à sa soixante-dix-huitième session.

Je donne maintenant la parole au Président élu de la Première Commission à sa soixante-dix-huitième session, S. E. l'Ambassadeur Rytis Paulauskas, de la Lituanie, pour qu'il fasse une déclaration.

M. Paulauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement lituanien, je tiens à remercier les membres de leur décision de m'élire au poste de Président de la Première Commission à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Dans les semaines et les mois à venir, mon équipe et moi-même travaillerons en étroite collaboration avec tous et toutes pour faire avancer les priorités internationales du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération, dans l'intérêt de la sécurité internationale. Compte tenu des réalités géopolitiques actuelles, cette tâche sera pour nous tous une gageure.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Pieris, de vos réalisations. Durant son mandat de Président de la Première Commission à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, mandat exécuté de main de maître, l'Ambassadeur Pieris a contribué de manière notable au succès des travaux de la Première Commission. Je crois pouvoir parler au nom de tous et toutes ici et vous exprimer, Monsieur le Président, toute notre gratitude pour votre leadership, votre dévouement et votre sagesse. Nous remercions sincèrement votre équipe et le secrétariat de la Commission de leur mobilisation et de leur professionnalisme. Je voudrais également adresser mes remerciements personnels à mon collègue et ami l'Ambassadeur Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Première Commission à sa soixante-seizième session, pour le temps précieux qu'il m'a consacré et les éclairages dont il m'a fait profiter au cours

de nos consultations afin de me préparer à remplir mon nouveau rôle.

La Lituanie assumera la présidence de la Première Commission en septembre. C'est animés d'un grand sens des responsabilités que nous nous acquitterons de nos fonctions. Nous nous efforcerons de veiller à ce que la Commission continue d'honorer son mandat avec efficience et sans exclusive. Cet objectif ne peut être atteint qu'avec une mobilisation et une coopération concrètes des membres. Mon équipe et moi-même comptons également beaucoup sur l'appui et la contribution dévoués de notre bureau, qui reflète tous les groupes régionaux représentés à l'ONU. Nous sommes disposés et prêts à engager des consultations et à travailler dans un esprit de collaboration. Nous apprécions vivement le soutien et la coopération considérables dont S. E. M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et tous nos collègues au Secrétariat continuent de faire profiter la Commission.

Pour terminer, je renouvelle mes sincères remerciements aux membres pour la confiance qu'ils nous ont accordée et je forme le vœu que nos travaux à la Première Commission soient couronnés de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Paulauskas de sa déclaration.

Nous allons maintenant procéder à l'élection des autres membres du Bureau de la Première Commission pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, en commençant par les Vice-Présidents. J'ai le plaisir de présenter à la Commission les candidatures suivantes.

Le Groupe des États d'Afrique a nommé M. Yaseen Lagardien, Premier Secrétaire de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies ; le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a nommé M. Matías Andrés Eustathiou de los Santos, Deuxième Secrétaire de la Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé la candidature de M^{me} Christine Nam, Première Secrétaire de la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de l'article 103 du Règlement intérieur et rappelant le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, puis-je considérer que la Commission décide de ne pas procéder au scrutin secret et d'élire par acclamation les candidats ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le poste de rapporteur, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a entériné la candidature de M. Heidar Ali Balouji, Premier Conseiller de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies. Puis-je considérer que la Commission souhaite élire par acclamation M. Heidar Ali Balouji, de la République islamique d'Iran, Rapporteur de la Première Commission pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission, je tiens à féliciter chaleureusement M. Matías Andrés Eustathiou de los Santos, de l'Uruguay, M. Yaseen Lagardien, de l'Afrique du Sud, et M^{me} Christine Nam, de la Nouvelle-Zélande, de leur élection à la vice-présidence de la Première Commission, ainsi que M. Heidar Ali Balouji, de la République islamique d'Iran, de son élection à la fonction de rapporteur.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je félicite le Président de la session à venir de son élection.

Bien que les États-Unis aient en définitive décidé de ne pas perturber l'important travail de fond de la Première Commission par des actions procédurales à la séance de ce matin, nous devons faire part de notre vive inquiétude s'agissant de l'élection de l'Iran à la fonction de rapporteur au Bureau de la Première Commission. Eu égard aux violations persistantes, par l'Iran, de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, notamment dans le cadre de son programme de missiles balistiques, à ses efforts constants pour saper la sécurité internationale et à son manque de coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), un représentant du Gouvernement iranien n'est pas apte à occuper un poste à responsabilités au sein de la Commission, même s'il s'agit, pour l'essentiel, d'un poste honorifique.

L'Iran continue encore et encore, à l'intérieur de ses frontières et dans le monde entier, d'agir d'une manière qui entraîne des violences, viole les droits humains et incite au conflit. En outre, il continue de transférer des armes, en violation des embargos sur les armes décrétés par l'ONU. Il est tout particulièrement fâcheux de voir un représentant du Gouvernement iranien siéger à l'instance dirigeante de la Commission chargée précisément de traiter des problèmes de sécurité que Téhéran lui-même perpétue. Le soutien direct que l'Iran apporte à la guerre

de la Russie contre l'Ukraine n'est qu'un exemple parmi d'autres des efforts qu'il déploie activement pour saper la paix et la sécurité internationales. L'Iran a transféré au moins 400 drones armés à la Russie, que cette dernière a utilisés pour viser des infrastructures critiques et tuer des civils en Ukraine. La résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité interdit le transfert de certains types de drones, dont certains de ceux que l'Iran a transférés à la Russie. Cet appui est caractéristique du rôle déstabilisateur que l'Iran joue à l'étranger, notamment au Moyen-Orient. Le pays ne cesse d'exporter la violence et des armements vers les pays voisins, semant la mort et la destruction de la Syrie à l'Iraq, en passant par le Yémen et ailleurs.

Enfin, l'Iran continue d'étendre ses activités d'enrichissement de l'uranium, d'exploiter des centrifugeuses de pointe et d'accumuler des stocks d'uranium hautement enrichi. L'AIEA ne cesse de faire état d'inquiétudes persistantes au sujet de la présence possible de matières nucléaires sur certains sites en Iran. Du fait du refus obstiné de l'Iran de coopérer pleinement, l'AIEA n'est toujours pas en mesure de confirmer l'exactitude et le caractère complet des déclarations faites par l'Iran au titre de son accord de garanties généralisées, ni d'attester que le programme nucléaire iranien est exclusivement pacifique.

Le tout premier projet de résolution que la Commission ait jamais adopté (résolution 1 (I)) visait à répondre aux problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique. Le fait que l'Iran est désormais Rapporteur de la Commission, alors même qu'il ne coopère pas pleinement avec l'AIEA, entame la crédibilité des travaux de la Commission. Tout en respectant sans réserve les prérogatives des groupes régionaux s'agissant de sélectionner les candidats qu'ils présentent aux sièges des organes de l'ONU, nous les appelons à y réfléchir soigneusement et de manière responsable. Que l'Iran puisse occuper un poste à responsabilités à la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale constitue le comble de l'absurde. Nous appelons le Gouvernement iranien à cesser de contrevenir à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, à cesser de compromettre la paix et la sécurité internationales et à coopérer pleinement avec l'AIEA. Tant que ce ne sera pas le cas, nous continuerons de nous opposer aux tentatives de l'Iran d'occuper des postes à responsabilités au sein du système des Nations Unies.

M. Shaked (Israël) (*parle en anglais*) : Israël souhaite se dissocier de l'élection du représentant de l'Iran en tant que membre du Bureau de la Première

Commission. Nous pensons qu'il est absurde que le représentant d'un pays qui viole systématiquement toutes ses obligations internationales en matière de désarmement fasse partie du Bureau d'une commission ayant vocation à promouvoir le désarmement, la paix et la sécurité. Au lieu d'élire l'Iran au Bureau, nous devrions tous le condamner pour non-respect des règles. Nous tenons néanmoins à préciser que la présente déclaration ne concerne que l'élection de l'Iran, et non celle des autres membres du Bureau.

M. Ghadirkhomi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je me vois une nouvelle fois contraint de prendre la parole pour répondre brièvement aux déclarations faites par les représentants des États-Unis et du régime israélien.

Je voudrais renvoyer à la déclaration que j'ai faite tout à l'heure à la 74^e séance plénière (voir A/77/PV.74) de l'Assemblée générale, au titre du point 6 de l'ordre du jour. Je m'abstiendrai de répéter les mêmes observations. Néanmoins, nous sommes très reconnaissants à tous les États Membres qui ont appuyé l'élection de M. Ali Balouji, de la Mission permanente de la République islamique d'Iran, en tant que Rapporteur de la Première Commission à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Nous regrettons cependant que certains dans cette enceinte aient détourné le point de l'ordre du jour à l'examen pour promouvoir des objectifs politiques. Nous avons répondu aux allégations récurrentes, y compris celles liées à la crise en cours en Ukraine, dans le cadre de l'examen des points pertinents de l'ordre du jour. Il est incontestable que ces allégations reposent sur des arguments biaisés et sont politiquement motivées. Paradoxalement, les États-Unis nous accusent de violer la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, alors que ce sont eux qui se sont unilatéralement retirés du Plan d'action global commun, en violation de la résolution 2231 (2015).

Les États-Unis et le régime israélien ne cessent de faire des assertions sur le programme nucléaire iranien sans fournir de preuves concrètes ou crédibles à l'appui de leurs allégations. Or, l'Agence internationale de l'énergie atomique, organe indépendant de surveillance du nucléaire, a systématiquement confirmé que l'Iran respectait les obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'absence de preuves substantielles sape la crédibilité de leurs accusations. Les États-Unis et le régime israélien pratiquent le deux poids, deux mesures à l'endroit de l'Iran. Alors même que le programme nucléaire iranien

fait l'objet d'inspections et d'un contrôle minutieux, Israël, qui n'a pas signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, possède un important arsenal nucléaire, sans aucune surveillance internationale ou presque. Cette hypocrisie flagrante leur ôte toute crédibilité lorsqu'ils accusent l'Iran de chercher à se doter d'armes nucléaires.

Qui plus est, les États-Unis et le régime israélien ont été impliqués dans de multiples activités de sabotage, interventions militaires et opérations clandestines dans la région, en violation du droit international. Le fossé qui sépare le respect du droit international par l'Iran et les actions de ceux qui l'accusent jette le doute sur la crédibilité de leurs accusations. Mon gouvernement a fréquemment exposé sa position claire, cohérente et inébranlable en ce qui concerne le conflit en Ukraine. Dans le même temps, je voudrais rappeler une fois de plus l'attachement de ma délégation au règlement pacifique de ce conflit, ainsi qu'à l'instauration d'une paix durable dans la région. La République islamique d'Iran appuie fermement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États. Une fois de plus, je rejette catégoriquement les assertions infondées selon lesquelles l'Iran aurait transféré des armes destinées à être utilisées dans le conflit en Ukraine.

Je renouvelle la gratitude de mon gouvernement pour l'appui que sa candidature a suscité auprès de l'ensemble des Membres de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à la mémoire de Jayantha Dhanapala, ancien Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, décédé le 27 mai.

Véritable adepte de la diplomatie multilatérale, Jayantha Dhanapala a laissé un héritage durable en dirigeant les efforts internationaux visant à revitaliser le désarmement multilatéral. Le dévouement à la cause du désarmement dont il a fait preuve tout au long de sa vie a été une source d'inspiration pour nombre d'entre nous, notamment lorsqu'il a présidé la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Nous pleurons la perte de Jayantha Dhanapala et, au nom de la Commission, j'adresse nos sincères condoléances à sa famille.

Enfin, au nom de toutes les délégations, je remercie les membres du Bureau de la soixante-dix-septième

session – M^{me} Szilvia Balázs, de la Hongrie, M. Daniel Roethlin, de l'Autriche, et M. Marcelo Zambrana Torrelío, de l'État plurinational de Bolivie – ainsi que le Rapporteur, M. Nazim Khaldi, de l'Algérie, pour les remarquables contributions qu'ils ont apportées à la bonne marche des travaux de la Commission.

Je saisis également cette occasion pour remercier une nouvelle fois chaleureusement toutes les délégations de leur soutien et de leur coopération tout au long de mon mandat de président de la Première Commission à la soixante-dix-septième session.

La séance est levée à 11 h 40.